



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 16 février 2024 à 17h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystal	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET DU LAC  
PUGNY-CHATENOD  
VIONS

DAL PALU Lucie  
RAMEL Sandrine  
CROUZEVIALLÉ Bruno  
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 24 Année : 2024

Exécutoire le : 20 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024

Visée le : 20 FEV. 2024

### *FINANCES* **Budget Eau potable** **AP/CP 021 – Barreau Est - Révision n°7**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex CALB la notice Eau Potable produite met en avant un bilan ressource/besoin en eau équilibré à l'horizon 2030. Cependant cet équilibre est conditionné à la fiabilisation de la ressource Lac (problématique cyanobactéries) et à la mise en circulation de l'eau entre le bassin hydraulique excédentaire et les bassins déficitaires (Pied du Revard, Sud du Lac) avec une démarche de réduction de la dépendance de la ressource auprès de Grand Chambéry.

Cette mise en circulation de la ressource en eau est rendue nécessaire par l'augmentation des besoins sur des secteurs potentiellement déjà en tension et d'autre part par une réduction des ressources gravitaires disponibles par application de débits maximums prélevables sur ces sources (Pieds du Revard et Roche Saint Alban) en vue d'une atteinte de bon état écologique des cours d'eau.

Ne pouvant s'appuyer sur les seules infrastructures en place il est nécessaire de créer de nouveaux ouvrages :

- Un réservoir complémentaire sur Aix-les-Bains à une altitude supérieure au réservoir de Corsuet existant,
- Une extension du réservoir existant,
- Un pompage du réservoir existant vers le réservoir à créer,
- Une canalisation reliant ce réservoir au réservoir de Silien (Drumettaz) qui permettra de desservir l'OAP de Pontpierre, la ZAC des Sources, la ZAC des Combaruches (Elis). Cette canalisation alimentera les parties basses des communes du pied du Revard permettant de conserver le complexe Massonat-Meunaz existant pour les seuls besoins des secteurs hauts de ces communes,

Ce projet sera décomposé en tranches et sera réalisé en coordination avec les programmations de voiries communales.

Le montant global actualisé de l'opération reste constant à 13 902 000 € HT réparti jusqu'en 2028.

Les crédits de paiement sont recalculés au vu des réalisations 2023.

Les données de l'AP/CP sont présentées dans le tableau annexé.

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2018 portant ouverture de l'Autorisation de Programme,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 juillet 2019 portant révision n°1,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2020 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 septembre 2023 portant révision n°6 pour augmentation de l'autorisation de programme,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

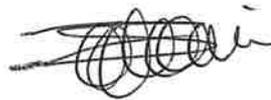
- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°7 de l'autorisation de programme présentée.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI



**APCP021 - Eau potable Barreau Est - Révision 7**  
Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP021 - Barreau Est	
Budget :	EAU POTABLE	
Imputation analytique :	16 et 16AP	
Montant initial de l'opération :	9 810 000,00 euros	HT
Montant actualisé (révision n°1) :	11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°2) :	11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°3) :	11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°4) :	11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°5) :	11 700 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°6) :	13 902 000,00 euros	⇒
Montant actualisé (révision n°7) :	13 902 000,00 euros	⇒
DEPENSES	Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2017	5 250,00	5 250,00
Dépenses réalisées 2018	3 766,96	3 766,96
Dépenses réalisées 2019	254 589,87	254 589,87
Dépenses réalisées 2020	1 405 812,62	1 405 812,62
Dépenses réalisées 2021	107 911,40	107 911,40
Dépenses réalisées 2022	51 430,41	51 430,41
Dépenses réalisées 2023	4 430 000,00	3 705 103,64
Dépenses programmées 2024	3 425 000,00	3 000 000,00
Dépenses programmées 2025	813 000,00	813 000,00
Dépenses programmées 2026	1 404 000,00	1 404 000,00
Dépenses programmées 2027	1 407 000,00	1 407 000,00
Dépenses programmées 2028	594 238,74	1 744 135,10
<b>TOTAL</b>	<b>13 902 000,00</b>	<b>13 902 000,00</b>
FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		1 800 000,00
dont subventions perçues 2019		45 300,00
dont subventions perçues 2020		47 675,00
dont subventions perçues 2021		957 000,00
F.C.T.V.A. théorique		0,00
Emprunt		6 000 000,00
Autofinancement		6 102 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>13 902 000,00</b>



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 24 : Budget Eau potable - AP/CP 021 - Barreau Est - Révision n.7 - -

Date de transmission de l'acte : 20/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/02/2024

Numéro de l'acte : d4894 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240216-d4894-DE

Date de décision : 16/02/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

